

CONTRIBUTION DES FAMILLES ET FRAIS DE RESTAURATION

La **contribution des familles** est destinée à financer les investissements immobiliers, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'Établissement et à l'organisation de l'Enseignement catholique diocésain et national.

Scolarité	Régime	Contribution <u>annuelle</u> des familles	1/2 pensionnaire Restauration <u>annuelle</u> pour 4 repas/semaine	Total
<input type="checkbox"/> Maternelle	<input type="checkbox"/> Externe	655€	0 €	655 €
	<input type="checkbox"/> 1/2-pensionnaire	655€	610 €	1265 €
<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> Externe	655€	0 €	655 €
	<input type="checkbox"/> 1/2-pensionnaire	655€	730 €	1385 €
<input type="checkbox"/> Collège	<input type="checkbox"/> Externe	725€	0 €	725 €
	<input type="checkbox"/> 1/2-pensionnaire	725€	780 €	1505 €

Le choix du régime sera déterminé pour l'année et devra être définitif le jour de la rentrée. Il ne sera modifié qu'à **titre exceptionnel** et en fin de trimestre.

Pour les externes, le tarif d'un repas occasionnel est de 6.60 €.

Ces tarifs correspondent à un forfait annuel, comprenant les absences des vacances scolaires et des réunions pédagogiques. Les périodes de stage et les voyages scolaires vous seront décomptés sur votre facture. Les avoirs seront établis sur la base de 3 €, prix brut du repas. *Concernant les absences pour maladie, l'avoir sera effectué au-delà de la 1^{ère} semaine consécutive de classe pour la durée de l'absence restant à couvrir.*

En cas de départ en cours d'année, tout mois commencé est dû.

Le prix de l'heure de l'étude exceptionnelle, hors forfait est de 3€.